

REGLEMENT WISH ONE 130 Les Monts du Morvan

art 1 - Présentation La Wish One 130 est réservée à tous les cyclistes, hommes et femmes, qui évoluent sur des vélos GRAVEL, et uniquement à ceux-ci. Cette course se disputera le 5 juin 2021 dans le Morvan, sur une distance de 130 km environ. Seules les 4 parties du parcours identifiées comme "Section" seront chronométrées et permettront de définir un classement à la fin de la course. La trace GPX de la course sera transmise à chaque participant une semaine avant la course.

art 2 - Conditions de participation

Avoir plus de 18 ans,

Chronométrage par transpondeur

Vélo de GRAVEL obligatoire

Casque Obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve

Certificat médical de moins de 12 mois, autorisant la pratique du cyclisme en compétition, OU Licence FFC / Triathlon / FSGT obligatoire

L'assistance technique ou alimentaire par un véhicule ou par des personnes au bord de la route est interdit.

Pensez à prendre vos dispositions en termes de réparation.

Des ravitaillements sont prévus et vous aurez tout ce qu'il faut pour bien vous alimenter.

Vous devez inconditionnellement respecter le code de la route et toutes les lois françaises pendant toute la durée de l'événement.

Vous devez inconditionnellement respecter les consignes des organisateurs et des bénévoles/signaleurs.

Il est formellement interdit de rouler avec des écouteurs.

Vous devez toujours respecter les directions des marshals de course.

Si quelqu'un de l'organisation vous demande de vous arrêter, vous devez vous arrêter immédiatement.

La participation au briefing coureurs (30min avant le départ) est obligatoire.

Vous devez respecter la trace GPX officielle.

Vous ne pouvez pas sortir de la trace GPX exceptée avec l'accord d'une personne de l'organisation.

Les raccourcis, les coupes et les sorties de la trace GPX officielle sont interdites et entraînent une disqualification.

Il est de votre responsabilité de connaître la trace GPX officielle, l'absence de fléchage n'est pas une excuse en cas de coupe ou de raccourcis (seules les sections chronométrées seront identifiées et fléchées).

Tout participant sera disqualifié en cas de destruction ou détérioration de l'espace public ou privé et sera responsable pour couvrir les frais occasionnés.

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications à la course, de retarder les heures de début et/ou de reporter l'événement si nécessaire à des fins de sûreté ou de sécurité ou à la demande des autorités

compétentes.

A la fin de la course, restituez le matériel qui vous aura été prêté (comme le transpondeur qui sert pour le chronométrage) sous peine de devoir la somme de 80€ à l'organisation.

art 3 - Conditions générales

En participant à la Wish One 130 :

Je reste concentré pour ne pas mettre ma sécurité en danger,

Je reste maître de ma vitesse et de mon vélo,

Je m'engage à donner le meilleur de moi-même tout en respectant les autres (organisateurs, coureurs, public...),

Je viens en premier lieu car j'aime le vélo et je ferais mon maximum pour apporter de la bonne humeur,

J'ai conscience que la course présente des risques et je les accepte,

Je ne tiendrai en aucun cas l'association Progrès Sport et l'association Mesvres VTT responsables en cas de chute ou autres dommages,

Je m'engage donc à venir avec un vélo bien entretenu et avec de bons réglages.

En cas de chute ou de problème de matériel sur le parcours, merci de sortir du parcours et de stopper la course si vous ne pouvez pas repartir dans de bonnes dispositions et prévenir les organisateurs le plus rapidement possible.

Je reconnais rester responsable de ma participation à la manifestation et qu'aucune réclamation ou action de quelque nature que ce soit ne pourra être considérée comme recevable à l'encontre de l'association Progres Sport, de l'association Mesvres VTT, des partenaires de l'événement.

art 4 - assurances

Je certifie être assuré(e) au titre de ma responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que je pourrais leur causer au cours de la course;

L'association Progres Sport, organisatrice de l'événement, a souscrit une police d'assurance n°3846067904 dont l'objet est de garantir, notamment, conformément aux prescriptions des articles L321-1, L311-9, D321-1, R331-14, a331-24 et a331-25 du code du sport, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents du fait des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, aux tiers, aux concurrents, mais seulement, pour ces derniers, lorsqu'il s'agit d'épreuves ne comportant pas, sur la totalité de leur parcours, un usage privatif de la voie publique.

En conséquence, nous vous conseillons fortement de souscrire une assurance couvrant vos propres dommages corporels et matériels du type "Garantie des accidents de la Vie".

Rapprochez-vous de votre assureur pour connaître, en fonction de votre situation, l'assurance qui vous convient le mieux.

art 5 - Lutte contre le dopage

Progres Sport se réserve le droit de refuser l'inscription à toute personne ayant déjà été convaincu de dopage dans le cyclisme ou tout autre discipline sportive.

Tout concurrent(e) qui sera contrôlé(e) à l'issue de la course devra apporter la preuve (dans les 3 mois suivant la course) que le contrôle qu'il ou elle a subi est négatif afin de pouvoir continuer à participer aux événements futurs organisés par Progres Sport/Sportunit.

A ce titre il ou elle devra se rapprocher de l'AFLD (servicejuridique@afl.fr) pour obtenir une attestation et la transmettre par email (contact@sportunit.com) ou par courrier : Progres Sport - 157 rue d'Auxonne - 21000 DIJON

art 6 - Droit à l'image Tout engagement autorise expressément l'organisation et ses partenaires officiels à photographier et filmer les concurrents, reproduire et diffuser les images sur tous supports dans toutes manifestations et promotions éventuelles liées à l'évènement.